



CIRANO

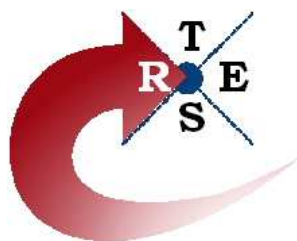
Centre interuniversitaire de recherche
en analyse des organisations

RISQUES TECHNOLOGIQUES

ENVIRONNEMENTAUX ET À LA SANTÉ

BULLETIN DE LIAISON

Hiver 2005
Volume 11, N° 1



PROJET EN COLLABORATION AVEC L'INERIS ÉVALUATION GLOBALE DES RISQUES LIÉS AU TRANSPORT ET AU STOCKAGE DE MATIÈRES DANGEREUSES

APPEL À PARTENAIRES

L'activité industrielle nécessite la production et l'emploi de matières dangereuses mais aussi le transport de celles-ci entre les installations fixes. Ces matières représentent donc des risques sur les sites industriels mais également entre ces sites du fait de leur transport. Le stockage de matières dangereuses d'une part et le transport de ces matières dangereuses d'autre part font séparément l'objet d'évaluation des risques sur la base de méthodologies qui leur sont propres et sur lesquels des mesures de maîtrise des risques sont décidées. Or certaines décisions de stockage dans les installations fixes sont susceptibles d'induire des risques liés aux transports.

L'objectif du projet de recherche « GLOBAL » mis en place par l'INERIS (*Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques*) en France est de développer une méthodologie d'évaluation des risques permettant de prendre en compte globalement les risques liés au stockage et au transport des marchandises dangereuses. Ainsi, ce projet ouvre la voie à une meilleure prise en compte dans l'évaluation du risque de l'ensemble des différentes phases de la vie d'un produit chimique, de son utilisation en installation fixe à son transport, en passant par les installations de stockage temporaire.

CIRANO et l'École Polytechnique de Montréal sont associés au projet GLOBAL essentiellement sur les volets d'évaluation économique. Le Ministère des Transports du Québec est partenaire du projet. Quelques industriels nous ont déjà fait part de leur intérêt pour le projet, et nous sommes actuellement à la recherche d'autres partenaires gouvernementaux et industriels.

Pour de plus amples informations ou pour devenir partenaire de ce projet veuillez contacter Ingrid Peignier au 514-985-4000 #3020 ou par courriel : ingrid.peignier@cirano.qc.ca.

PARTENAIRES ACTUELS

CIRANO

CIRAIG (Centre Interuniversitaire de Référence sur l'Analyse, l'interprétation et la Gestion du cycle de vie des produits, procédés et services) - Chaire d'Économie Internationale et de Gouvernance (École des HEC) -

Chaire Électricité de France (EDF) sur le Développement Durable (École Polytechnique de Paris)

Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec - Ministère des Transports du Québec - INERIS France (Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques)

PRINCIPAUX COLLABORATEURS DE RECHERCHE DU PROJETS RTES

Bernard SINCLAIR-DESGAGNÉ Ph.D.
professeur à l'École des HEC de Montréal,
Fellow CIRANO

Nathalie de MARCELLIS-WARIN Ph.D.
professeure à l'École Polytechnique de Montréal,
chercheuse CIRANO

Ingrid PEIGNIER, ing. jr., directrice de projet
RTES CIRANO

Dina FEIGENBAUM, PhD, chercheuse post-doctorat CIRANO

Sophie LAVALLÉE - LL.D. Université LAVAL, chercheuse CIRANO

Nicolas MARCHETTI - Ph.D., chercheur post-doctorat, CIRANO - Université de Montpellier

Sylvie NADEAU - Ph.D. École de Technologie Supérieure

Éric RIGAUD - Ph.D., chercheur post-doctorat, CIRANO - École des Mines de Paris

APPEL À COMMUNICATIONS

Second Toulouse-Montréal Conference on The Law, Economics and Management of Large-Scale Technological Risks

L'IDEI de Toulouse (www.idei.fr) et les Centres de recherche Montréalais en économie quantitative (www.cireq.umontreal.ca), en analyse de cycle de vie (www.polymtl.ca/ciraig) et en analyse des organisations (www.cirano.qc.ca) sont heureux d'annoncer que la "Second Toulouse-Montréal Conference on the Law, Economics and Management of Large-Scale Technological Risks" aura lieu à Montréal du 30 septembre au 1er Octobre 2005.

Les risques technologiques à grande échelle, industriels ou environnementaux, peuvent être compris comme étant le résultat de 3 ensembles d'interactions complexes entre différents agents économiques/parties prenantes, entre différentes technologies d'un procédé de production, et entre ces agents/parties prenantes et ces technologies.

Nous vous encourageons à soumettre des articles théoriques et empiriques dans des domaines tels que la responsabilité environnementale, la responsabilité principal/agent, l'assurance des catastrophes, le design organisationnel et les risques, les risques et la gouvernance, la réglementation des risques industriels et des domaines connexes. La conférence sera donnée en anglais.

La date limite de soumission des articles est le 31 mai 2005. Envoyer un long résumé et l'article complet si disponible, ainsi que les noms, affiliations, et adresse postale et e-mail du ou des auteurs à :

Marcel Boyer, Professeur (marcel.boyer@cirano.qc.ca),
CIRANO, 2020 University St., 25e floor, Montréal (QC), Canada
H3A 2A5

LOCALISATION DES ÉQUIPEMENTS DANGEREUX OU GÉNÉRATEURS DE NUISANCES : COMMENT TUER LE DRAGON NIMBY ?

par **Nicolas Marchetti**, CIRANO et Université de Montpellier I

Le syndrome NIMBY : historique et caractéristiques

Les manifestations d'opposition d'une population locale à l'encontre de l'implantation d'équipements ou de groupes d'individus considérés comme nuisibles sont un phénomène ancien. Dès le XVIII^{ème} siècle, l'implantation et l'exploitation des manufactures, telles les fonderies, les poudreries, les tanneries, les fabriques de sel et d'ammoniac, étaient déjà confrontées à l'opposition des riverains potentiels. Plus tard, au XIX^{ème} siècle, la création des réseaux électriques, ferroviaires ou routiers et, plus généralement le développement industriel, durent également faire face à l'hostilité des riverains potentiels et des autorités locales.

Ce n'est pourtant qu'à partir des années 1970-1980 que les réactions d'opposition locale vont se diversifier, s'intensifier et se structurer au point de devenir un problème capital pour la société. Forgé aux Etats-Unis et analysé comme un véritable syndrome de nos démocraties, l'acronyme NIMBY caractérise de plus en plus fréquemment ces conflits de localisation. Il découle d'une métaphore qui parle d'elle-même : « Not in my backyard ! » soit en français « pas dans ma cour ! ». Cet acronyme est censé traduire l'attitude d'opposition d'une population locale vis-à-vis d'un projet lorsque celui-ci est susceptible de comporter certaines nuisances ou modifications, réelles ou supposées, du cadre de vie. En Europe, l'intensification des conflits de localisation est plus récente et l'appellation NIMBY entre peu à peu dans le langage courant. Trois raisons sont généralement avancées pour expliquer l'amplification du syndrome NIMBY au cours des années 1970 : le déclin de la confiance des citoyens envers leurs décideurs, l'ampleur grandissante des projets actuels et enfin la prise de conscience des risques liés aux projets.

Longtemps circonscrites aux projets d'implantations d'équipements considérés comme très polluants ou très risqués, les réactions d'opposition se sont généralisées et affectent à présent un nombre considérable de projets publics comme privés : parcs éoliens, décharges, incinérateurs, stations d'épuration, infrastructures de communication et de transport, et plus récemment, les projets de prisons, d'habitations à loyers modérés, de centres d'aide ou d'accueil destinés aux publics déshérités : sans domicile fixe, demandeurs d'asile, toxicomanes... Les exemples de conflits NIMBY au Québec sont nombreux : localisation d'un port méthanier à Baumont, implantation d'une compostière géante dans la Municipalité Régionale de Comté de Roussillon, construction d'un parc éolien dans le nord du Québec.

Tous ces projets possèdent des caractéristiques communes. Tout d'abord, ils sont perçus comme localement dangereux ou du moins comme générateurs de nuisances (bruit pour un aéroport, odeur pour un incinérateur, esthétique et bruit pour un parc éolien ou encore peur dans le cas d'une prison). De plus, ils satisfont un besoin public ou une demande privée d'origine exclusivement non locale. Enfin, il s'agit en général d'équipements de dimension importante et leur implantation nécessite très souvent des expropriations ainsi que des destructions de l'environnement naturel. Les réactions d'opposition des riverains de projets potentiels, poussées à leur paroxysme,

peuvent générer trois conséquences néfastes pour le bien être général des citoyens. En matière d'environnement les victoires des militants NIMBY « ici » peuvent toujours provoquer ou aggraver les problèmes « ailleurs ». En matière d'équipements ou de services, du fait qu'elle contribue à retarder une constante et nécessaire adéquation entre l'offre et la demande, la multiplication des syndromes NIMBY peut entraîner un sous-équipement chronique de certains espaces. Enfin, en matière d'aménagement du territoire, les situations de blocage dues à ce syndrome peuvent être à l'origine de phénomènes de relégation spatiales. Les équipements sont alors concentrés dans les zones où ils ne sont pas mieux acceptés mais peut-être moins contestés.

Empêchant d'atteindre l'optimum social, le syndrome NIMBY doit par conséquent être combattu. Mais comment « tuer le dragon » pour reprendre le titre d'un ouvrage référence écrit par Inhaber (1997), éminent spécialiste des conflits de localisation ?

Surmonter le syndrome NIMBY : le rôle des économistes

La tâche du décideur public est colossale comme le souligne Kubla (1987) : « confronté à la divergence et à la contradiction entre intérêts particuliers et intérêt général, il est aussi tenu par des contraintes sociales, économiques et budgétaires qui limitent ses marges de manœuvre. Un arbitrage, politique par nature, s'impose entre les différents intérêts divergents et les contraintes collectives dans la perspective de dégager une solution d'intérêt général ».

De nombreux travaux empiriques ont permis de mieux cerner les variables influant sur l'intensité du syndrome NIMBY. La confiance entre les décideurs publics et les citoyens, la notion de distance entre équipement et riverains potentiels, l'utilisation d'un mécanisme de localisation juste et la participation active des citoyens semblent être des facteurs importants pour parvenir à surmonter le syndrome NIMBY. Ces travaux ont conduit à la rédaction du *Facility Siting Credo*, un ensemble de quatorze recommandations, proposées par des spécialistes du sujet en 1991, pour faciliter la localisation de ces équipements.

Sur la base de ces recommandations, une procédure en deux étapes a été proposée par les économistes pour parvenir à localiser ce type d'équipement (voir Fig 1.). De manière très succincte, au cours de la première étape une analyse multicritère conduit à écarter un certain nombre de sites. Les objectifs poursuivis conjointement au cours de cette première étape peuvent être divers : minimisation des nuisances, maximisation de la qualité du service, maximisation des opportunités ou encore maximisation des distances inter-équipements. Au cours de la seconde étape un mécanisme de concertation est mis en place. Il doit permettre de sélectionner le site final d'implantation de l'équipement. Deux types de mécanismes de concertation peuvent être identifiés : les processus d'échange volontaire (négociation) et les processus institutionnels (enchères, assurances et loterie¹). Les travaux récents

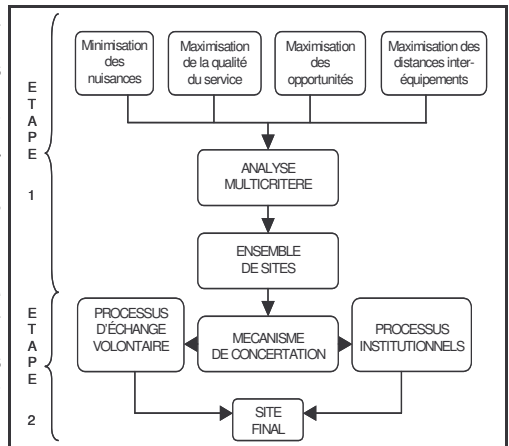


Fig 1. Procédure de localisation en deux étapes

montrent que les négociations peuvent s'avérer efficaces lors de la localisation d'équipements à concernement restreint. Dans le cas contraire, il convient de se diriger vers les processus institutionnels. Ces mécanismes doivent cependant être améliorés.

Les recherches dans le domaine de la négociation pour surmonter le NIMBY consistent à proposer des solutions qui réduisent les coûts de transactions afin d'aboutir plus rapidement à un accord. La théorie des jeux coopératifs s'avère ici particulièrement utile. En ce qui concerne les enchères, historiquement deux mécanismes tiennent une place prépondérante : l'enchère à compensation basse de Kunreuther et Kleindorfer (1986) et l'enchère à compensation haute élaborée par O'Sullivan (1992). Ces mécanismes souffrent cependant de certaines limites qui les rendent difficilement applicables dans la réalité. Aussi, les chercheurs du groupe RTES tentent-ils d'améliorer ces mécanismes voire même de créer de nouvelles procédures. Ils s'intéressent également à un problème relativement peu traité dans la littérature : l'opposition des riverains face à des routes, autoroutes ou chemins de fer, sur lesquels transitent des matières dangereuses ou nuisibles. Ces derniers travaux s'avèrent cependant plus complexes car l'opposition n'est plus localisée en un point mais tout au long d'un parcours potentiel.

Un rapport Bourgogne sur ce thème est à paraître au CIRANO au printemps 2005.

Notes

¹ Ces deux dernières solutions ne semblent cependant pas être applicables dans la réalité car elles laissent respectivement une place trop importante à l'escroquerie et au hasard

Bibliographie indicative :

- Inhaber H., 1997, "Slaying the nimby dragon", *Transaction Press*, 258 p.
- Kubla M., 1987, "Les questions du décideur public", *Environnement et Société*, 18, 39-44.
- Kunreuther H. et P.R. Kleindorfer, 1986, "A sealed-bid auction mechanism for siting noxious facilities", *American Economics Association Papers and Proceedings*, 76 (2), 285-290.
- Jean-Marie A., Marchetti N. et Tidball M., 2004, "Low-bid auction versus high-bid auction for siting noxious facilities in a two-city region : an exact approach", *Cahier Scientifique du CIRANO*, 2004s-52.
- Marchetti N., 2004, "Face to face negotiation to overcome the Nimby syndrome", *Cahier Scientifique du CIRANO*, 2004s-53.
- O'Sullivan A., 1993, "Voluntary auctions for noxious facilities: incentives to participate and the efficiency of siting decisions", *Journal of Environmental Economics and Management*, 25, 12-26.

LA GESTION DES RISQUES DANS LES PME-PMI

par *Éric Rigaud*, CIRANO et École des Mines de Paris

Depuis plus de 20 ans, la Petite et Moyenne Entreprise (PME-PMI) a été systématiquement et partout placée sous les feux de l'actualité. Qu'il s'agisse de compétitivité, d'innovation ou d'emploi, les acteurs de la vie politique, sociale et économique ne cessent de rappeler qu'elle est l'une des institutions fondamentales de nos sociétés contemporaines. Si la PME-PMI est bel est bien un lieu source et moteur de l'économie, elle est aussi, de par ses activités, un objet sujet à la survenance de dangers multiples (incendies ou explosions, émissions de rejets polluants, accidents du travail, catastrophes naturelles, recours de clients ou de tiers, mouvements sociaux, espionnage industriel...). Les études sociologiques visant à définir le fonctionnement des organisations, et plus particulièrement celles des entreprises ainsi que celles menées dans les domaines de prévention et de fiabilité des organisations, privilégient l'étude des entreprises possédant une structure solide, des services formalisés et ayant les moyens financiers de mettre en place les dispositifs technologiques et humains de prévention des risques. Ainsi, les petites et moyennes entreprises, dont le fonctionnement repose essentiellement sur un groupe restreint d'individus et dont les facultés de réaction aux perturbations sont limitées, font l'objet de trop rares travaux, tant dans le domaine de la prévention que dans la gestion des risques.

Au Québec, la définition la plus courante d'une PME fixe le nombre de salariés à moins de 250 employés dans le secteur manufacturier, mais bien plus que le nombre d'employés c'est l'importance de l'entrepreneur dans le fonctionnement de l'entreprise qui caractérise ce type d'organisation (Hirigoyen, 1981). Cette propriété désigne les organisations dites entrepreneuriales (Mintzberg, 1989) dont la structure est informelle et flexible et dans laquelle le pouvoir est concentré sur le chef d'entreprise qui exerce personnellement les opérations de contrôle à travers la supervision directe. Les processus de communication s'effectuent de manière informelle et sont généralement réalisés entre le dirigeant et les autres membres de l'organisation.

Les risques particuliers de la PME-PMI

Il paraît évident que la PME-PMI est soumise aux mêmes types de risques qu'une entreprise de grande taille. Néanmoins, les particularités de son organisation sociale engendrent des risques particuliers mais aussi des contraintes pour la mise en œuvre d'un dispositif de prévention des risques. La gestion de la PME-PMI reposant essentiellement sur son chef d'entreprise, cela crée par conséquent une vulnérabilité supplémentaire. L'entrepreneur doit assurer la gestion de l'organisation tout en pilotant stratégiquement l'évolution de celle-ci. S'il venait à négliger les opérations de gestion opérationnelle au détriment des actions de stratégie ou, au contraire s'il venait à

perdre de vue la stratégie à cause d'une surcharge de problèmes opérationnels, cela pourrait entraîner des dysfonctionnements importants. Enfin, si un changement s'avérait nécessaire, toute décision serait suspendue à la volonté du chef d'entreprise et s'il venait à résister, il n'existerait aucun moyen d'adaptation pour l'organisation (Mintzberg, 1989).

PME-PMI et prévention des risques

L'analyse des travaux visant à caractériser le rapport entre les PME-PMI et la prévention des risques menés au Québec, en Grande-Bretagne et en France fait ressortir la similitude de la perception des risques par les chefs d'entreprises mais également l'absence de réel dispositif de prévention au sein de ce type d'entreprise. Il est constaté une tendance à minimiser les conséquences des risques, une absence de retour d'expérience sur les accidents, un faible intérêt pour les formations à la sécurité voire même une tendance à considérer satisfaisante la situation de l'entreprise et les erreurs des employés comme principale cause des accidents (Champoux et al., 1999). La notion de risque s'est peu à peu banalisée au point de faire « partie du métier ». D'une manière générale, les opérations de gestion des risques par les différents acteurs des PME-PMI, quel que soit leur secteur d'activité, sont absentes ou bien limitées au minimum nécessaire pour être en conformité avec la législation

aux potentiels risques pouvant survenir au sein de leur entreprise, de les aider à les identifier et à les hiérarchiser et fournir des pistes d'évolution visant soit à empêcher la survenue de l'événement qualifié de risque soit à minimiser ces conséquences négatives. En outre, ces outils doivent être faciles d'utilisation et d'appropriation par les entreprises et à un coût économiquement acceptable par une PME-PMI tout en étant complémentaires et interopérables avec les systèmes de management des risques existants.

Un outil pour la gestion des risques en cours d'élaboration

L'équipe RTES du CIRANO en collaboration avec le Centre Interuniversitaires de Référence sur l'Analyse, l'Interprétation et la Gestion du cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) a initié une activité de recherche à destination des PME-PMI. Celle-ci vise à concevoir un ensemble d'outils d'information et de diagnostic intégrant les dimensions de sécurité industrielle, écologiques et économiques du pilotage d'entreprise (cf. Fig 1). Dans un premier temps, il s'agit d'informer et de sensibiliser les PME-PMI aux risques d'accidents pouvant survenir en leur sein (*risques professionnels*), mais également de leur impact sur les principales problématiques environnementales (*impacts écologiques*). En outre, il va s'agir d'inciter à la prise en considération dans les décisions et les actions de l'entre-

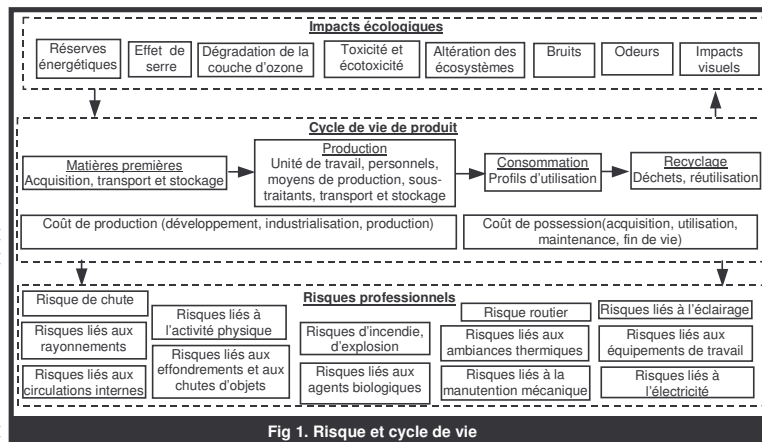


Fig 1. Risque et cycle de vie

(Favaro, 1996). Il ressort également la difficulté d'appliquer les méthodes et les programmes de gestion des risques conçus pour les entreprises de grandes envergures aux PME-PMI, la primauté des considérations économiques par rapport aux besoins en matière de prévention pour les entreprises comptant de 1 à 20 salariés et la difficulté de faire adopter par les travailleurs soumis à un danger potentiel un équipement de protection individuelle adapté.

Au regard de cet état des lieux, la mise en œuvre d'une politique efficace de prévention des risques au sein des PME-PMI nécessite le développement d'outils de sensibilisation, de diagnostic et de gestion spécifiques. Ceux-ci doivent permettre d'informer et de sensibiliser les acteurs des PME-PMI

prise de l'ensemble du cycle de vie des matériaux et des moyens de productions utilisés et des produits fabriqués (*cycle de vie de produit*). Le premier prototype, actuellement en cours de développement, a pour finalité d'aider les PME-PMI à établir un tableau de bord de leurs produits et de leurs organisations. Celui-ci devant refléter les performances économiques, écologiques et de sécurité de l'entreprise en considérant l'ensemble du cycle de vie du produit, c'est-à-dire de l'extraction des matières premières jusqu'à leur recyclage ainsi que l'ensemble

des maillons de la chaîne logistique de l'entreprise. Ces informations seront accompagnées d'un ensemble de fiches informatives destinées à informer sur l'intérêt à considérer les différents critères du tableau de bord ainsi qu'à aider à l'interprétation et à l'utilisation des informations acquises lors des décisions et des actions de l'entreprise.

Bibliographie indicative

- Champoux D., Brun J.P., 1999, « Prise en charge de la sécurité dans les petites entreprises des secteurs de l'habillement et de la fabrication de produits en métal » Études et recherches / Rapport R-226.
- Favaro M., 1996, « La prévention dans les PME position du problème – examen de la littérature », Les notes scientifiques et techniques de l'INRS.
- Hirigoyen G., 1981, « Caractéristiques des moyennes entreprises industrielles (MEI) en France, Banque, n° 408, Juillet Août 1981.
- Mintzberg H., 1989, « Le management, voyage au centre des organisations », Editions d'Organisation.

LA STRATÉGIE D'ENTREPRISE ET LES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

par **Bernard Sinclair Desgagné**, HEC Montréal et Fellow CIRANO

Depuis les alertes au smog des années 70, les accidents industriels des années 80, et les marées noires des dernières décennies, plusieurs entreprises cherchent à intégrer des objectifs environnementaux à leur planification stratégique. Comment s'y prennent-elles?

Il est d'abord clair que l'opinion publique a été et reste une cible privilégiée. Transmettre une image favorable à des tiers souvent sceptiques occupe donc une large part de ce qu'on appelle *la stratégie environnementale d'entreprise*. On a ainsi vu le nombre de divulgations de bilans environnementaux doubler chaque année au cours de la dernière décennie. Plusieurs compagnies manifestent aussi leur prise en compte des risques environnementaux via l'adhésion volontaire à de nouvelles normes industrielles (ISO 14000, le *Eco-Management and Audit Scheme* (EMAS) en Europe, ou encore l'*Initiative pour une gestion responsable* de l'industrie chimique canadienne) ou à des programmes gouvernementaux.

Au delà des relations publiques, certaines firmes ont résolu de transformer leur organisation, s'inspirant pour ce faire des démarches de «Qualité Totale». Conscientes que, selon un récent sondage *Gallup*, plus de 75% des consommateurs ajoutent désormais des préoccupations environnementales à leurs critères d'achat, d'autres optent carrément pour la conception de nouveaux produits moins dangereux à fabriquer, plus économes en ressources environnementales à l'usage, et plus faciles à recycler.

La plupart des stratégies environnementales d'entreprise restent cependant plutôt timides, se limitant souvent à une simple mise en conformité avec les réglementations en vigueur. Friands de meilleures pratiques, les stratèges d'entreprise devraient considérer davantage cette belle réflexion de Dave Packard, le co-fondateur de *Hewlett-Packard*:

"I think many people assume, wrongly, that a company exists simply to make money. While this is an important re-

sult of a company's existence, we have to go deeper and find the real reasons for our being. As we investigate this, we inevitably come to the conclusion that a group of people get together and exist as an institution that we call a company so that they are able to accomplish something collectively that they could not accomplish separately."

Une bonne stratégie d'entreprise doit donc savoir en appeler aux visées personnelles des employés et actionnaires. Le bien-être des générations futures, qui passe bien sûr par un environnement sain, fait maintenant partie de ces desiderata.

Pour en savoir davantage sur ce sujet, Bernard Sinclair-Desgagné, fait paraître une anthologie chez Ashgate des plus importants articles traitant des stratégies de gestion environnementale des entreprises. Le titre : **Corporate Strategies for Managing Environmental Risk**. Pour commander le livre : http://www.cirano.qc.ca/pdf/corp_strat_manag_environtl_risk.pdf

PUBLICATIONS RECENTES

- « **Analyse économique des activités du Service de sécurité incendie de Montréal : une étude exploratoire** », Novembre 2004, n°2004RP-22, Auteurs : David Boisclair | Nathalie De Marcellis-Warin | Ingrid Peignier
- **Outil d'aide à la conduite des analyses des incidents / accidents liés à la prestation des soins**, Décembre 2004, Responsable du projet : Nathalie de Marcellis-Warin

ATELIERS CIRANO

- « **Contribution de l'industrie de l'environnement à la formulation des politiques environnementales** » - 19 Janvier 2005

Alain-Désiré Nimubona, étudiant au doctorat à HEC Montréal, a présenté les premiers résultats de ses recherches. Son étude est une contribution à la prise en compte de la structure de l'industrie fournissant les biens et services environnementaux - éco-industrie - dans la théorie sur la taxation environnementale.

- « **La localisation des biens publics générateurs de nuisances** » - 10 Novembre 2004

Confrontés au problème majeur de l'opposition à la localisation des biens publics générateurs de nuisances, les économistes ont proposé divers mécanismes. L'objet du séminaire, présenté par Nicolas Marchetti, chercheur post-doc au CIRANO, a été d'exposer deux nouvelles méthodes permettant de surmonter cette opposition qualifiée de syndrome NIMBY (Not In My BackYard).

COLLOQUES—CONFÉRENCES

- "3^{ème} colloque international en gestion des risques" : 16-17 novembre 2004

Ce colloque s'est inscrit en droite ligne avec la politique du ministère de la Sécurité publique du Québec qui, par la loi 173 votée en 2001, favorise le développement d'une véritable culture de sécurité civile auprès de tous les citoyens. Le thème de ce colloque était : « La communication en temps de crise : aspects humains et technologiques ». Nathalie de Marcellis-Warin et Ingrid Peignier ont été invitées à présenter une synthèse et les conclusions de ces 2 jours de conférence.

- **Colloque-exposition AHQ : Organisation des soins et des services**, 22 Octobre 2004

Nathalie de Marcellis-Warin et Ingrid Peignier ont participé au colloque-exposition de l'Association des hôpitaux du Québec. Le CIRANO a été mandaté par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux dans le cadre du projet de loi 113 concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux. L'outil d'aide à l'analyse des accidents et des incidents survenus lors de la prestation des soins, qui a été développé pour aider les établissements du réseau, a été présenté.

- **Congrès de Maîtrise des risques et de Sûreté de Fonctionnement ($\lambda\mu$ 14)** : 11-14 octobre 2004

Éric Rigaud a présenté deux articles intitulés « AUDIAR : une méthode d'auto-diagnostic des risques de défaillances des produits et des moyens de production à destination des PME-PMI » et « Apport de la théorie des organisations et de la pensée complexe pour la conception d'une méthode d'analyse des risques » au Congrès $\lambda\mu$ 14 qui se déroulait à Bourges (France) en octobre 2004.

- **Retombée médiatique du colloque « Un nouveau défi : la communication des risques »**. PUC média, le volet médiatique des Presses de l'Université du Québec, présentera prochainement des extraits du colloque *Un nouveau défi : la communication des risques* qui a eu lieu à l'Université du Québec à Montréal. Nathalie de Marcellis-Warin y avait présenté les expériences françaises de communication des risques industriels. Voici l'horaire de diffusion pour cette présentation : Lundi 21 mars 2005 10:00, Mercredi 23 mars 2005 15:30, Jeudi 24 mars 2005 22:00, Samedi 26 mars 2005 11:30, Dimanche 27 mars 2005 05:30.



Risques Technologiques, Environnementaux et à la Santé

CIRANO, 2020, rue University
25e étage,
Montréal, Québec, H3A 2A5
tél. : (514) 985-4000 # 3020
télé. : (514) 985-4039

courriel : peigniei@cirano.qc.ca
www.cirano.qc.ca/risque/rtes